

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 17 DECEMBRE 2020 A 19H00

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt, le **17 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
18 décembre 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

7ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Absents excusés:

M. TARDIEU François
M. BURGER Emmanuel

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire.

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Objet : Intégration dans le régime
Forestier de parcelles communales.

N°96/2020

Dans le cadre de la procédure de révision de l'aménagement de la forêt communale réalisée par l'Office National des Forêts, c'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté approuve l'intégration dans le régime forestier des parcelles communales suivantes :

- Les parcelles cadastrées en section A n° 611 (0.6495 ha), 612 (0.186 ha), 657 (1.955 ha), 663 (1.744 ha) et 664 (0.5596 ha) d'une contenance totale de 5.0941 ha qui seront regroupées dans la future parcelle forestière 110,
- Les parcelles cadastrées en section A n° 616 (0.4785 ha), 617 (0.259 ha), 618 (0.4235 ha), 619 (0.4205 ha), 620 (6.0135 ha) et 794 (1.807 ha) d'une contenance totale de 9.402 ha qui seront regroupées dans la future parcelle forestière 111.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,